

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 14 janvier 2021 à 20h30

-+--+--+

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme GIRARD Noëlle, M. GUIDE Julien, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu,

Excusé :

Mme Stéphanie CHAUVOT est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Logiciels de gestion du périscolaire

Mme MOUCHETTE expose les conclusions de la commission scolaire sur le choix du logiciel de gestion du périscolaire, après la consultation de 4 entreprises à ce sujet et répond aux questions des membres du conseil.

Mme FARFOUILLON demande si les logiciels ont été vus et semblent simples. Mme MOUCHETTE répond que oui et que 3D Ouest est une plus petite entreprise qui réagit plus vite en cas de sollicitation.

L'objectif de mise en place est d'informer les parents dès le retour des vacances de février, afin de leur laisser du temps et de démarrer en septembre.

La conclusion de la commission scolaire est que le logiciel enfance de 3D Ouest est le plus adapté à nos besoins, tant du point de vue des services que du tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide d'accepter le devis de la société 3Douest pour la mise en place d'un logiciel de gestion du périscolaire, pour un montant d'installation de 3500€ HT et d'abonnement annuel de 875€HT,
- Donne mandat au maire pour la signature de ce devis.

Convention SPA

M. le Maire rappelle que le service de fourrière municipale est obligatoire. La commune a le choix de la gérer en interne, avec mise en place de box et agent chargé de s'occuper des animaux recueillis, ou d'externaliser sa gestion.

A ce jour, le montant annuel brut pour un temps plein, autorisé par le conseil municipal est de 110€.

Ce montant peut être revoté chaque année en cas de besoin. M. le Maire propose de passer ce montant à 200€, afin de manifester l'intérêt du conseil pour les agents et la qualité de leur travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de porter le montant du CIA à 200€.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 23 151.86€.

Rapport des commissions.

Scolaire et Jeunesse.

Une réunion de bilan du 1^{er} trimestre a été organisée le 19/12 et a permis d'apporter quelques ajustements. Les téléphones de l'école sont installés. Nous avons recruté une personne sur la surveillance de cour du midi. Il y a eu une réunion jeunesse samedi 9 janvier. Un souhait de structure sportive a émergé. La commission discutera prochainement du renouvellement de jeux d'enfants devant l'école, de la maintenance des PC de l'école et d'une structure sportive.

Urbanisme

Il y a eu 3 DP pour des panneaux photovoltaïques, 1 pour abri de jardin/clôture, 1 pour réfection de toiture et 1 pour piscine et terrasse. Au total, nous avons instruit 53 DP sur 2020.

Concernant le cimetière, une réunion va être prochainement organisée afin de faire un point de la réglementation, de nos outils actuels et des axes à prioriser afin d'en améliorer tant la gestion que le terrain.

M. ROLLET a rencontré M. DELESTRAS de RSE pour des propositions de luminaires. Il souhaite proposer 1 matériel « résidentiel » et 1 matériel « fonctionnel », selon la situation dans la commune, afin d'entamer une uniformisation du matériel. Ce nouveau type de luminaire est constitué d'une platine avec une multitude de LED qui sont orientables selon les besoins.

Voirie.

Les travaux de la vidéoprotection ont bien démarré le 5 janvier et semblent être finis. Il reste la formation des personnes habilités à visionner les vidéos, soit le maire et les deux premiers adjoints. Il reste une caméra à installer vers le local technique. Le tour des chemins a finalement pu être fait avec le reste de la commission. Une proposition d'éco pâturage est présentée au conseil. L'idée serait de dégager le terrain derrière le Bicêtre le long de l'Appéum, qui est envahi de ronces, dans un premier temps. Mme FARFOUILLON demande si l'assurance de la commune couvrira ce genre d'activité. M. NOTIN demande si les animaux portent des cloches, qui pourraient apporter des nuisances aux habitants. Si cela convient au conseil, M. LUCENET poussera ses démarches afin d'apporter plus de précisions. Il rencontrera Aintegra fin janvier afin de prévoir un phasage des travaux de voirie pour les prochaines années.

Bâtiments.

M. DEROCHE expose que la maçonnerie du local technique est terminée, avec une semaine de retard due à la météo et à quelques cas Covid. La charpente va enchaîner pour 3 semaines. La commission envisage l'agrandissement et l'accès PMR des WC de l'Appéum. L'architecte viendra en fin de mois prendre les mesures à la mairie dans le cadre du projet de réaménagement de la mairie et des locaux attenants.

Questions diverses.

- M. le Maire expose que dans le cadre d'une modification des horaires d'Elodie PATUREL, une ouverture de la mairie au public un mercredi matin par mois est envisageable.